

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **dix-septième jour de juillet 2015**, au lieu ordinaire, à 12h15, et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le directeur général, Mario Juare, le directeur des incendies, Christian Chartier et le greffier, Me Olivier Milot, sont également présents.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et avis spécial a été signifié à chacun des membres selon la loi.

**15-07-251**

**Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**15-07-252**

**Remplacement de la camionnette du service incendie**

ÉTANT DONNÉ la perte totale de la camionnette Toyota Tacoma utilisée par le service incendies;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE soit autorisé l'achat à J.N. Auto Road Side inc. d'une camionnette Ford F-150, année 2010, portant le numéro de série 1FTFW1EV0AFA37941 pour le service de sécurité incendies au montant de 20 450 \$ avant taxes conformément à la proposition de contrat de vente datée du 3 juillet 2015;

QUE soit autorisé l'achat à P.E.S. Canada inc. de l'équipement nécessaire à l'adaptation de la camionnette Ford F-150 aux besoins du service de sécurité incendies au montant de 3537.78 \$ avant taxes;

QUE soit autorisé le paiement de tout frais exigé par la S.A.A.Q. dans le cadre de l'acquisition de ce véhicule;

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à J.N. Auto Road Side inc., à P.E.S. Canada inc. et à la S.A.A.Q.;

De préciser que cette dépense est financée à même les surplus de taxes de l'année en cours;

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendies, à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de vente d'un véhicule et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule soit,

notamment, l'immatriculation et l'adaptation du véhicule aux besoins du service de sécurité incendies.

ADOPTÉE

**Période de questions**

En l'absence de public, aucune question n'est adressée au conseil municipal.

**15-07-253**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 12h30.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire